

11 juil 2012 -12:44

À nouveau plus de chats dans les refuges en 2011

L'année dernière, 26.520 chiens et 36.580 chats ont été recueillis dans les 80 refuges qui ont participé à l'enquête du service Bien-être animal du Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Cela fait 3.000 chats de plus qu'en 2010 (33.138 dans 90 refuges). Un fait marquant : la puce électronique a permis de restituer à leur propriétaire près de dix fois plus de chiens égarés que de chats. Plus de 12.000 chats ont dû être euthanasiés pour des raisons de santé ou faute d'avoir trouvé un foyer d'adoption.

Le nombre de chiens recueillis en 2011 (26.520) est du même ordre que l'année précédente (27.465), mais affiche néanmoins une diminution significative depuis 2009 (32.465). 14.000 chiens ont été trouvés sur la voie publique mais parmi eux, plus de 8.600 ont pu être restitués à leur propriétaire grâce à l'identification obligatoire (depuis 2004). Près de 18.000 chiens ont été adoptés et 2.700 ont dû être euthanasiés.

Malheureusement, le nombre de chats dans les refuges est à nouveau plus élevé en 2011 (36.580) que l'année précédente (33.138). On avait alors observé une légère diminution par rapport à 2009 (36.796). Pas moins de 22.555 de ces chats ont été trouvés sur la voie publique. Seuls 900 chats ont été rendus à leur maître. Si 19.534 chats ont été placés, plus de 12.000 ont dû être euthanasiés.

Comme chaque année, cet été, beaucoup d'animaux ont déjà massivement été déposés dans les refuges ou tout simplement abandonnés parce que leurs maîtres veulent partir en vacances sans tracas. Celui qui abandonne ainsi son animal domestique risque une amende de 6000 euros.

Pour enrayer la prolifération des chats dans les refuges et éviter leur euthanasie massive, le service Bien-être animal du SPF Santé publique a lancé en 2011 le "Plan pluriannuel pour la stérilisation des chats". L'objectif est, à terme, d'identifier et de stériliser tous les chats (sauf pour l'élevage). Les chats des refuges sont les premiers visés. Celui qui adopte un chat dans un refuge reçoit toujours un animal vacciné et en bonne santé, mais à l'avenir, son chat sera également stérilisé et muni d'une puce. Adopter un chat d'un refuge est une pratique plus respectueuse du bien-être animal que de choisir un chaton gratuitement dans la nichée du voisin.

Personne de contact :

Erik Van Tilburgh

0475/63.04.89

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be